

à mon fief

L'idée d'un Super-Canton du Jura révèle des Neuchâtois frileux et des Jurassiens imaginatifs.

Par Jean-Bernard Vuillème

Il est si rare que surgisse dans ce pays une idée novatrice, susceptible d'ouvrir des perspectives plutôt que de sacrifier au culte de l'enfermement que je ne résiste pas à applaudir l'utopique suggestion du maire de La Neuveville, Jacques Hirt, de fondre les cantons de Neuchâtel, du Jura et le Jura bernois en un seul ensemble cantonal.

Dans ce débat à peine naissant, il est frappant de constater la tiédeur, voire la froideur manifestée jusqu'ici par les Neuchâtois. Les arguments qui militent objectivement en faveur d'une telle fusion ne sont pourtant pas négligeables, à commencer par le renforcement économique et culturel d'une région politiquement trop morcelée pour ne pas se condamner au provincialisme dans une Europe occupée à redessiner ses contours.

Il me semble que le meilleur moyen de lutter contre le centralisme et le bureaucratisme européen consiste à regarder un peu plus haut que son clocher pour inaugurer de véritables politiques régionales. Concevoir la Région de cette manière, c'est défendre l'idée d'une Europe des Régions telle que la préconisait le Neuchâtois Denis de Rougemont, affirmer son existence et sa vocation au lieu de se laisser satelliser en se recroquevillant dans ses plates-bandes. Plus prosaïquement, c'est mettre un terme à l'archaïsme de concurrences coûteuses (systèmes scolaires, promotion économique, etc.) et au gaspillage que représente pour une région aux intérêts convergents des administrations pléthoriques en regard de la taille du territoire à administrer.

Que l'idée de ce «supercanton» vise aussi à régler le conflit des Jurassiens du Nord et du Sud, encore lancinant après plus de quarante ans d'acrobaties démocratiques bernoises et fédérales, malgré la création du canton du Jura, doit-il inciter les Neuchâtois à bétonner leur frontière? Le conseiller d'Etat Francis Matthey a publiquement repoussé le concept d'un tel «ménage à trois» bien qu'il reconnaisse les limites de l'action des cantons et voie la nécessité d'un «regroupement des forces».

Le fait de reconnaître un vrai problème en écartant d'un même mouvement le meilleur moyen de l'aborder est typique d'un conservatisme lié à la fonction. Par nature, cet immobilisme ne peut que s'attacher comme un lierre aux gouvernants d'une république vieille d'un siècle et demi dont ils se sentent les gardiens. Je veux

bien qu'on s'épaule et qu'on se tende la main, diront-ils en chœur, c'est nécessaire, mais ne comptez pas sur nous pour déménager nos fauteuils et renoncer au creuset séculaire de notre pouvoir.

La pesanteur institutionnelle neuchâteloise constitue bien le principal obstacle sur la voie d'un grand canton du Jura

Douze ans d'autonomie politique jurassienne n'ont pu engendrer une aussi forte pesanteur institutionnelle, tandis que les Jurassiens des trois districts restés bernois ne peuvent se sentir bernois au point de s'accrocher à des fauteuils qu'ils ne possèdent pas. La pesanteur institutionnelle neuchâteloise constitue bien le principal obstacle sur la voie d'un grand canton du Jura. On peut compter sur les politiciens neuchâtois pour développer des modèles de collaboration compliqués, voire pour créer une sous-administration chargée de coopérer avec les administrations voisines, mais sûrement pas pour déclencher un processus qui aboutirait au bouleversement de leurs habitudes et au remodelage de leur fief.

Il serait temps, pourtant, d'abaisser les œillères et d'adapter les institutions politiques aux défis économiques et culturels de cette fin de siècle. Admettant qu'une certaine diversité est source d'enrichissement, il me paraîtrait naturel que Neuchâtois et Jurassiens vivent dans le même ensemble politique et administratif. Je connais quantité de Neuchâtois que le Jura considère comme des Jurassiens ou le canton de Berne comme des Bernois, et des Jurassiens que Neuchâtel considère naturellement comme des Neuchâtois. Dans un pays qui tient encore la commune d'origine comme constitutive de l'identité, de telles réalités ne peuvent pas être ignorées.

Il ne s'agit pas de voir grand, mais d'élargir le costume étriqué de nos frontières cantonales. Construire un grand ensemble pour y loger arbitrairement des gens serait un acte imbécile. Abattre les murs d'un même appartement pour y mieux respirer témoignerait simplement d'une allergie aux cloisons.

J.-B. V.

NDLR. Cette opinion n'exprime pas l'avis de la rédaction